



## **APPEL À PROJETS 2024**

### **« Transformation durable de l'hébergement touristique parisien »**

\* \* \*

### **REGLEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1511-3 ;

#### **PREAMBULE**

La Ville de Paris est la destination qui accueille le plus de visiteurs au monde. Gisement d'emplois et source de rayonnement international, le secteur touristique fait face depuis quelques années à des crises climatiques, économiques, sanitaires et sociales d'importance.

En réponse, la Ville de Paris a adopté pour la période 2016-2022 une Stratégie de développement touristique, a déployé un plan de relance pour le tourisme et organisé avec l'Office de tourisme de Paris les Assises du tourisme durable en 2021. Fixant un cap, ces stratégies ont permis d'engager l'ensemble de l'écosystème touristique parisien vers un tourisme plus durable et inclusif.

Un tourisme durable tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en tentant de répondre aux besoins des visiteurs, et des professionnels, et de l'environnement. Son développement exige la participation éclairée de toutes les parties prenantes concernées.

La Ville de Paris, en particulier l'année de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques se veut exemplaire en matière de tourisme durable et d'hospitalité. Dans ce contexte, à la suite d'un précédent appel à projets sur l'hébergement touristique durable et accessible en 2021 et dans une logique d'héritage, la Ville de Paris souhaite à nouveau accompagner les acteurs de l'hébergement touristique parisien dans leur engagement et leur transition vers un tourisme plus durable et écoresponsable.

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS**

Par le lancement du présent appel à projets, la Ville entend soutenir la transition écologique et sociale des acteurs de l'hébergement touristique parisien pour le développement d'une offre d'hébergement touristique plus durable et accessible plus grand nombre.

En investissement, les subventions accordées compenseront partiellement les coûts relatifs à un projet de transition de l'immobilier touristique parisien. Ayant pour finalité la transition écologique, les investissements soutenus (travaux, aménagement, etc.) permettront par ailleurs de maintenir une offre d'hébergement abordable et la consolidation ou le développement économique de la structure et donc sa capacité d'emploi.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

### **A/ Typologie du candidat**

Les candidats à l'appel à projets doivent répondre aux 3 critères d'éligibilité suivants :

- Être une micro entreprise, TPE, PME au sens européen<sup>1</sup>. Les structures qui peuvent donc être assimilées à une entreprise si activité économique régulière sont à titre d'exemple :
  - association (loi 1901), SCOP (société coopérative et participative ou société coopérative de production) et société d'économie mixte, microentreprise, régie communale, société publique locale, délégation de service public. Seules sont concernées les TPE-PME (Très petites entreprises et Petites et moyennes entreprises), etc.
- Les locaux ciblés par le projet sont situés à Paris,
- Le porteur du projet exerce une activité d'hébergement touristique (exemple : auberges de jeunesse, hostels, centre de séjours, hôtels, etc.)

Les candidats doivent également avoir :

- une activité qui a démarré avant le 1er janvier 2024 ;
- ne pas être une entreprise en difficulté au sens européen.

### **B/ Nature du projet**

L'appel à projet vise à soutenir la transition immobilière des structures d'hébergement à Paris. Les projets aidés porteront sur des investissements d'adaptation, de modernisation, d'aménagement ou d'équipement des locaux d'établissements s'engageant à proposer une offre d'hébergement touristique durable, soutenable et accessible au plus grand nombre.

---

<sup>1</sup> Les critères sont établis par rapport à l'effectif, le bilan et le CA (2 des critères doivent être remplis). Les seuils sont fixés par la directive n°2013/34/UE, modifiée par la directive n°2023/2727 du 17/10/2023. Les seuils ont été repris par le décret 2024-152 applicable au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le soutien municipal vise à (non cumulatifs) :

- Adapter l'immobilier de la structure d'hébergement aux enjeux de transition écologique :
  - o Équipements et aménagements favorisant le développement des mobilités douces (développement du vélo, cyclotourisme en particulier, logistique du dernier kilomètre en mode doux, etc.) ;
  - o Équipements et aménagements pour la réduction et la maîtrise des coûts fixes liés aux consommations d'énergie et d'eau, à la production de déchets ou au gaspillage alimentaire ;
  - o Équipements et aménagements visant à lutter contre les fortes chaleurs (systèmes de climatisation écologique tels que Fraîcheur de Paris, aménagement de végétalisation pour refroidissement/isolation) ;
  - o Équipements et aménagements visant la production d'énergies renouvelables ;
  - o Équipements et aménagements concourant au développement et à la protection de la biodiversité (végétalisation) ;
  - o Équipements visant la suppression du plastique à usage unique (installation de fontaines à eau, etc.) ou du plastique en général.

Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes (hors achat foncier) :

- Études pré-opérationnelles, études de maîtrise d'œuvre, de conception ou d'assistance à maître d'ouvrage, de R&D, qui vont contribuer au développement durable ;
- Travaux de construction ou de réhabilitation, hors travaux de mise aux normes et d'entretien courant ;
- Dépenses d'aménagement (équipement matériel).

### **ARTICLE 3 – CRITERES DE SELECTION**

Les projets seront classés selon les critères non hiérarchisés suivants :

- la cohérence globale et la qualité du projet,
- l'impact social et environnemental du projet (maintien d'une offre d'hébergement abordable, adaptation aux enjeux de transition écologique, développement d'emploi pérenne, dynamique d'insertion sociale, etc.) ;
- contribution à l'ancrage local (création d'emplois et retombées économique pour le territoire, participation et mobilisation des habitants au projet, partenariats locaux, etc.),
- la situation financière du candidat.

Les impacts écologiques devront être objectivés en phase de projection (candidature) et de réalisation (évaluation), par tous types de décomptes (pesées, mesures, analyses de bureaux d'études au moyen de ratios connus, etc.).

Deux éléments supplémentaires peuvent être particulièrement appréciés et valoriseront les projets présentés :

- Les structures candidates bénéficient ou sont en cours de démarche pour l'obtention d'un label touristique reconnu sur le plan national pour les hébergements (type Accueil Vélo), d'un label développement durable (type Clef verte, green globe, l'Ecolabel Européen hébergement touristique, bio-hotels, etc.), signataires du Manifeste de l'hospitalité déployé par Paris je t'aime – Office de Tourisme, ou de la Charte zéro plastique à usage unique de la Ville de Paris ;
- Les structures candidates proposent un offre d'hébergement accessible au plus grand nombre.

Les aides seront attribuées dans la limite du budget alloué à l'appel à projets.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DE SOUTIEN**

Les structures répondant aux critères de l'article 2 peuvent candidater à l'appel à projets. Le dépôt d'un dossier et sa recevabilité ne valent pas attribution automatique d'une aide.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature accompagné de justificatifs chiffrés (devis ou, le cas échéant, factures mais concernant uniquement des investissements engagés après la date du dépôt du dossier) et de tout élément permettant la bonne compréhension du projet (plans, photos, etc.) et de démontrer qu'il s'inscrit dans les objectifs de l'appel à projets (voir article 1 et 2).

Les dépenses sont prises en compte à compter de la date du dépôt du dossier et devront être conforme à l'article 2.

Le projet doit être réalisé dans les 12 mois à compter de la date de signature de la convention qui lie la Ville de Paris et le lauréat. Cette durée pourra être rallongée de 12 mois sur justification de retard.

Sur la base de l'étude des dossiers de candidature, la Ville pourra attribuer une aide pouvant aller jusqu'à 150 000€ maximum par lauréat. Les aides représenteront au maximum 80% des investissements hors taxes présentés par les candidats.

Les subventions seront versées en une fois à compter de la date de signature de la convention.

En fonction des projets, les subventions accordées sont susceptibles de relever du règlement "de minimis" n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ou du règlement (UE) n° 2023/2832 relatif aux aides « de minimis » SIEG.

Dans ces cas-là, il sera demandé la liste des aides « de minimis » accordées par d'autres collectivités publiques 2022-2023-2024.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES DE REPONSE ET PROCESSUS DE SELECTION**

Date limite pour le dépôt des candidatures : **3 septembre 2024 à minuit.**

La demande de subvention s'effectue uniquement en ligne via service numérique accessible depuis Paris Asso (cf. annexe 1).

Le formulaire en ligne doit être complété en joignant tous les documents nécessaires à l'étude du projet :

- Le dossier de candidature dûment complété (selon le modèle disponible sur paris.fr) ;
- Le budget prévisionnel du projet et son financement (fichier excel) ;
- Le budget prévisionnel global de la structure (fichier excel) ;
- Devis et plans (travaux/équipements/prestations de service/ ...) prévus dès 2024 ;
- Autres documents liés à la demande de subvention.

*Nota : Sur PARIS Subv : les documents (fichiers) enregistrés doivent impérativement être au format .doc, .docx, .xls, .xlsx, .odt, .ods, .pdf, .jpeg, .tif, .txt, .rtf, .bmp, et ne doivent pas excéder la taille de 10 Mo par document (fichier) enregistré.*

Seuls les dossiers déposés dans les délais seront examinés.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la Ville de Paris peut contacter les porteurs de projets afin d'obtenir plus d'informations concernant le projet proposé. Ces informations peuvent être transmises par écrit ou lors d'un rendez-vous organisé par la Ville de Paris qui fera l'objet d'un compte rendu.

À l'expiration du délai de réception des candidatures, et après un délai d'instruction, un comité de sélection se réunira pour étudier les candidatures, sous la présidence de l'adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne.

Le Conseil de Paris sera appelé à délibérer avant la fin de l'année 2024 pour autoriser le versement des subventions aux lauréats, versées au titre de l'exercice budgétaire 2024.

## **ARTICLE 6 – MODALITES DE CONTRÔLE**

Des contrôles seront effectués par la Ville de Paris *a posteriori* du versement de l'aide. Des justificatifs pourront être demandés aux entreprises bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'intervention.

Dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, la Ville de Paris se réserve le droit d'engager :

- toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée ;
- des poursuites pénales à l'encontre de l'entreprise bénéficiaire.

## **ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En communiquant leurs données personnelles dans le cadre de l'AAP Transformation durable de l'hébergement touristique parisien, les candidats acceptent d'être contactés par la Ville de Paris (invitations à remettre des pièces complémentaires, information sur les lauréats retenus, invitation à participer à des événements, informations relative à la politique touristique, etc.).

Les données sont collectées par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans.

Les candidats sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, et de suppression auprès de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Par courrier : Ville de Paris, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, BCRI, 8 rue de Cîteaux, 75012 Paris

Par courriel : [DAE-tourisme-attractivite@paris.fr](mailto:DAE-tourisme-attractivite@paris.fr)

## Annexe 1 : Comment déposer votre candidature ?

Les dossiers seront remis sous forme dématérialisée uniquement sur Paris Asso. Il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

Vous trouverez sur cette page une aide pour remplir votre demande de subvention sur Paris subventions : <https://www.paris.fr/pages/le-service-numerique-paris-subventions-24118>

### 1) Déposer une demande de subvention

*Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.*

#### Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

The screenshot displays the Paris Asso website interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo and 'Asso' text, followed by links for 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', and 'LE PORTAIL'. A user profile icon with the letter 'M' is visible on the right. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Mon association / organisme'. Under this title, there is a user profile section for 'PARIS JE...' with a 'Mise à jour le 30/08/2023' and three buttons: 'MON ASSO', 'DOCUMENTS', and 'UTILISATEURS'. Below this is a button labeled 'AJOUTER UNE ASSO'. The main section is titled 'Et j'utilise les services Paris Asso' and contains five service cards: 'Paris Subventions' (highlighted with a red arrow), 'SPORTS', 'AGIR', 'Simpa Subventions', and 'Affichage numérique'. Each card has a red button with specific actions: 'DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES', 'FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF', 'JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES', 'FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION', and 'DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE'.

Le service Subventions s'ouvre :

**Dépôt et suivi de demandes de subventions**

**Vous êtes connecté sur le compte de l'association**  
« [REDACTED] ».

Pour sélectionner une autre association, rendez-vous sur le portail de [Paris Asso](#)

**1** Vous avez 1 action(s) en attente qui bloque(nt) l'avancement de vos demandes. Veuillez consulter vos [messages](#)

**Vous souhaitez :**

[Répondre à un appel à projets de la Ville de Paris](#)

[Faire une demande de subvention](#)

Aide

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « **Répondre à l'appel à projets : Transformation durable de l'hébergement touristique parisien** ».

#### Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

##### Identité de l'association

Nom Société  
Sigle : FR  
Site Web  
Numéro  
Numéro  
Adresse  
Code Postal  
Ville : FR  
Reconnu

##### Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse  
Code Postal  
Ville : FR  
Téléphone  
Courriel

##### Responsable légal

Nom :  
Prénom  
Fonction  
Téléphone  
Courriel

##### Vos coordonnées individuelles

Nom :  
Prénom  
Fonction  
Téléphone  
Courriel

##### Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles  
Nombre de salariés  
Nombre d'adhérents

##### Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022  
- [Statuts](#) : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



[Abandonner](#) [Déposer](#)

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.



PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

## 1 Type de subvention demandée

**Votre demande vise-t-elle à financer ? \***

- Le fonctionnement annuel de votre structure
- Un projet ou une action en particulier
- Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

**Intitulé \***

produces

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Coûtes

### Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

## 2 Information sur votre structure

**1** Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

### Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

fr

### Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'emplois annés *	Nombre de volontaires *
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Nombre de personnes mis à disposition ou détachés par une autorité Publique *	Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Recueil d'aide ?

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

### 3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ?\*

Oui  Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ?\*

Oui  Non

L'association est-elle assujétie aux impôts commerciaux ?\*

Oui  Non

#### Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024\*

2024	
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

**Budget prévisionnel de la structure\***  
\*Fichier au plus format annuel (xls, ods, pdf, tsv, csv, etc.) d'un poids maximal de 50 Mo.

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de la structure dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

### Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles vos comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir vos comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2023
STRUCTURES NON GÉNÉRÉES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONNS EN DE COMPTABILISATION SUPÉRIEUR À 500 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉTTES		
CRÉANCES		
TREASORÈRE		

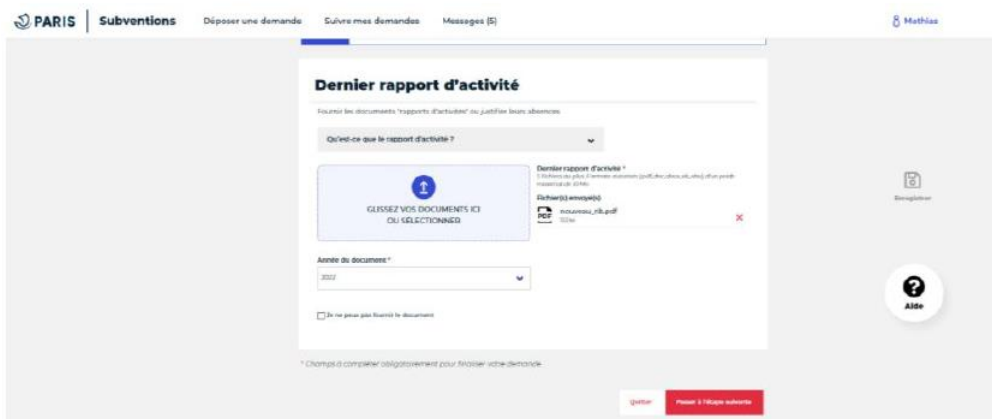
Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

\* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter [Passer à l'étape suivante](#)

Enregistrer

Aide



## **La deuxième partie du formulaire concerne votre projet**

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

### 5 Objet de la demande

#### Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

**Objectifs \*** 500 caractères maximum

Présenter les objectifs liés pour votre action en les reliant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

**Description \*** 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

**Bénéficiaires \*** 800 caractères maximum

Indiquer le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence, etc.).

**Date de début \*** **Date de fin \***

Indiquer les dates de réalisation de l'action.

**Indicateurs d'évaluation du projet \*** 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs liés ont été atteints ou non.

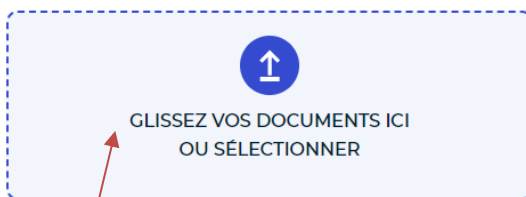
Enregistrer

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet \*

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



**Document de présentation complémentaire**

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

## Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le dossier de candidature, **en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de [DAE-tourisme-attractivite@paris.fr](mailto:DAE-tourisme-attractivite@paris.fr) )

2/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

5/ Facultatif : tout autre document permettant la bonne compréhension du projet

## 6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du(des) partenaire(s)

### Localisation de l'action

Votre action concerne \*

- Tout Paris
- Un ou des arrondissement(s) en particulier

### Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites \* 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (partenariats et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes, des bénévoles outre salarié-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NUMÉRIQUE DE PERSONNELS *	NUMÉRIQUE EN ETP†
BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT AU PROJET/PROJET		
SALAIRE		
DOIT EN CO		
DOIT EN COE		
DOIT EMPLOI AIDES		
VOLONTAIRES (PARVOIS Civiques...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro.  
ETP† - voir aide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein.  
Travaux

### Budget prévisionnel du projet


MONTANT (EN EUROS) \*

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTÉES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous

 GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter Passer à l'étape suivante

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie 5 de votre dossier de candidature  
**(5. BUDGETS ET COFINANCEMENTS PREVUS)**

### Contact, RIB et attestation

#### Contacts pour le suivi de la demande

Nos coordonnées administratives sont indiquées sur notre [page](#)

Noms: Personne  
 Adresse: Adresse  
 Fonction: Fonction de la direction collégiale  
 Téléphone: 01 42 35 35 35  
 Courriel: courriel@paris.fr

Nous pouvons recevoir vos courriels sur [ce lien](#)

---

#### Relevé d'identité bancaire

Le relevé d'identité bancaire est le document qui établit au nom de la personne morale, sous l'entité de son statut juridique, les coordonnées bancaires de son établissement bancaire.

IBAN:

Je n'attache pas de relevé d'identité bancaire

---

#### Attestation et envoi

**Je suis un représentant légal de l'association Paris Transition**

Oui  Non

Pour être considéré comme représentant légal de l'association, votre nom doit avoir été inscrit à la Préfecture.

Je déclare l'association soumise à un régime d'application spécifique. Pour le connaître, cliquez ici

Je certifie:

- que l'association est à jour de ses obligations déclaratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que cet état de ses comptes et de ses obligations déclaratives, sociales et fiscales est conforme à la législation applicable
- que l'association est à jour de ses obligations déclaratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter Passer à l'étape suivante

Veillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

✓ <b>Type de subvention demandée</b>	valable
✓ <b>Information sur votre structure</b>	valable
✓ <b>Informations Financières</b>	complète
✓ <b>Rapport d'activité</b>	valable
✓ <b>Objet de la demande</b>	complète
✓ <b>Pièces complémentaires</b>	valable
✗ <b>Contact, RIB et attestation</b>	complète

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande. Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

### Validation finale de votre demande

Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrez la page 'Suivre mes demandes'

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

### **Quelques points de vigilances :**

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s

Pour toute difficulté rencontrée dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services (formations, etc). Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/les-maisons-de-la-vie-associative-et-citoyenne-5388>